

La promesse tenue du Pacte scolaire



La signature du Pacte scolaire le 20 novembre 1958.

Le Pacte scolaire a 50 ans. Les médias en ont brièvement rappelé les principales articulations et ont retracé le contexte historique qui l'a vu naître¹. Mais, pour un peu, cet anniversaire passerait presque inaperçu. Sans ce fameux texte, pourtant, l'enseignement en Belgique ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui.

UN COMPROMIS "À LA BELGE"

Peut-être n'est-il pas inutile d'épingler, pour mémoire, quelques-uns des éléments d'un texte qui eut, à tout le moins, le mérite de mettre fin à la guerre scolaire et d'assurer une pacification assez durable de notre système d'enseignement. Et ce, même si les tensions qui avaient justifié son élaboration n'ont jamais totalement disparu et continuent, aujourd'hui encore, à structurer pour partie le débat sur l'enseignement. Je citerai en vrac: la définition de la notion d'école officielle et d'école libre (avec, pour la première, la référence à la neutralité et l'obligation d'organiser le choix entre cours de religion et cours de morale non confessionnelle), la prise en charge des traitements du personnel dans le cadre de l'octroi d'une

subvention-traitement (prévoyant un montant réduit pour les prêtres ou religieux vivant en communauté), l'octroi de subventions de fonctionnement (fixées, pour le libre, à 75% de celles accordées à l'enseignement de l'État), le principe de liberté de choix du chef de famille, ainsi que la possibilité de créer une école pour répondre à la demande des parents d'avoir accès à l'enseignement confessionnel ou non confessionnel à distance raisonnable du domicile, et l'interdiction de pratiques déloyales (concurrence, propagande politique, etc.).

ACTUALISATION SALUTAIRE

50 ans après, que penser de la mise en œuvre du Pacte scolaire? Ses principes ont été majoritairement bien appliqués, si ce n'est en ce qui concerne les subventions de fonctionnement accordées à l'enseignement catholique. Pendant de longues années, elles ont été loin d'atteindre les 75% de celles accordées à l'enseignement de l'État, devenu celui de la Communauté. À l'aube des années 2000, une véritable hypothèque pesait sur la situation matérielle des écoles catholiques, touchées depuis une quinzaine d'années par la désindexation des subventions de fonctionnement. Il a fallu attendre 2001 et une conjoncture politique exceptionnelle donnant l'occasion au cdH, alors dans l'opposition, de faire valoir le point de vue de l'école catholique, pour assister à une véritable actualisation du Pacte scolaire par les Accords de la Saint-Boniface. Et il faudra attendre 2010 pour que ces mêmes accords sortent pleinement leurs effets et que la fameuse référence aux 75% devienne finalement réalité.

QUESTIONS POUR L'AVENIR

Le Pacte scolaire reste aujourd'hui un texte de référence. Récemment encore, on a pu en apprécier la pertinence à la faveur de discussions sur la volonté exprimée par une partie du monde musulman d'organiser, en Communauté française, un enseignement confessionnel islamique. Lors d'un débat avec Hervé HASQUIN², nous nous sommes accordés sur l'analyse selon laquelle le Pacte scolaire reste le cadre de référence adéquat pour traiter cette nouvelle question. Il permet, en effet, à la fois de conjuguer les principes de la liberté d'enseignement (notamment, en organisant un enseignement référé à un projet pédagogique propre) avec la garantie, pour les autorités publiques, que les objectifs du service public de l'éducation (définis dans le décret "Missions" et vérifiés par le service d'inspection de la Communauté française) soient bien poursuivis. Pour l'avenir, la question la plus importante sera sans doute celle de l'évolution du système de gouvernance de l'enseignement. Il est indispensable, pour faire progresser la qualité de l'enseignement, partout où c'est possible et partout où c'est nécessaire, de reconnaître aux acteurs locaux l'espace d'autonomie indispensable à l'exercice de la responsabilité. ■

ÉTIENNE MICHEL, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SEGEC

1. "50 ans d'histoire pour bâtir l'avenir" (édito), in **entrées libres** n°19, mai 2007.

2. "Des écoles musulmanes", in **entrées libres** n°25, janvier 2008, pp. 14-15.

LE COMITÉ DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ET LE PERSONNEL DU SeGEC, AINSI QUE LES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION D'ENTRÉES LIBRES, S'ASSOCIENT POUR SOUHAITER À CHACUN ET CHACUNE UNE ANNÉE 2009 QUI COLORE DE CRÉATIVITÉ ET D'ENTHOUSIASME LEURS PROJETS, DANS L'ÉCOLE ET EN-DEHORS.